Affaire « Allo médicaments » : un sit-in pour rétablir la justice

Compte Test - 2013-03-14 07:32:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le mercredi 13 mars, un sit-in organisé par le Collectif National des Pharmaciens du Maroc, a eu lieu à 14 heures devant le tribunal de 1 ère instance d'Ain Sbaa de Casablanca. Ce sit-in avait pour vocation la protestation contre le verdict, rendu le 09/01/2013 par le tribunal de première instance, et qui contre toute attente, a innocenté le responsable d'une société qui délivre au grand jour, les médicaments à domicile, menaçant ainsi dangereusement la santé des citoyens.Malgré les conditions climatiques peu clémentes de ses derniers jours, plusieurs dizaines de pharmaciennes et de pharmaciens, venus de plusieurs villes du royaume, ont répondu présents pour défendre une profession presque à la dérive. Les manifestants ont déployé des banderoles et ont scandé haut et fort des slogans rappelant les dangers encourus par les citoyens si de telles sociétés voient le jour.

Si par le plus grand des malheurs, le jugement de première instance est confirmé en appel, ce verdict fera jurisprudence et ses conséquences seront désastreuses pour la survie de la pharmacie d'officine au Maroc. C'est pour cette raison que toutes les forces vives de la profession, toutes représentations confondues, doivent ½uvrer activement, chacun à son niveau et au delà de toute lutte intestine, pour défendre notre monopole, ou du moins ce qu'il en reste. Dans le cas contraire, l'histoire nous jugera tous, pour notre passivité.

NB : Selon le Collectif National qui a fait appel du jugement, ce verdict défie la juste application de l'article 31 de la constitution du 1-7-2011 correspondant au droit à la santé, un droit général et absolu qui n'admet ni immixtion, ni dérogation et encore moins, l'affairisme sur le dos de la santé du patient.Sit-in en photos: lien